

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le 30/06/2023

ID : 025-493901102-20230623-DEL2023_36_CA-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Directeur
C. MOUGEOT

Séance du 23 juin 2023

Délibération n°36

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de votants : 24

Vote pour : 24

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 31 mai 2023

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs /Jura : Mme CHOUX - M. MAIRE DU POSET – M. METHOT (suppléant de Mme GUYEN) – Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET– M. BODIN - M. FROEHLI - M. LIME - M. MICHAUD - Mme PRESSE – Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY - M. BOUVERET - M. JOUVIN - M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) – M. BILLOT (pouvoir à Mme TISSOT-TRULLARD) – Mme BRAND (pouvoir à M. ALPY) – M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme GUYEN (suppléée par METHOT)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. MOLIN (pouvoir à MICHAUD) – M. BOURQUIN (pouvoir à Mr FROEHLI) – M. GUY (pouvoir à Mme BARTHELET)

Communautés de communes : M. FAIVRE-PIERRET (pouvoir à M. JOUVIN)

OBJET : MODIFICATION DE DECISIONS D'ACQUISITIONS

Une acquisition validée lors d'un précédent conseil d'administration (CA du 06/04/22) doit faire l'objet d'une rectification concernant le prix.

En conséquence, s'agissant de l'acquisition ci-après :

- **SAINT-VIT (25) (opération 1029) "Création pépinière associative et entreprises"**

Sur la commune de Saint-Vit, acquisition des parcelles cadastrées :

- section AH n°16 d'une superficie de 2 ares 23 centiares

- section AH n°26 d'une superficie de 48 ares 49 centiares

Pour un montant de 400 000 euros outre 100 000 euros de TVA, suivant estimation des Domaines référencée 2023-25527-05074.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré

PREND ACTE ET VALIDE

- **le complément d'acquisition ainsi qu'il suit :**

Sur la commune de Saint-Vit, acquisition des parcelles cadastrées

- section AH n°16 d'une superficie de 2 ares 23 centiares

- section AH n°26 d'une superficie de 48 ares 49 centiares

Pour un montant de 400 000 euros outre 100 000 euros de TVA.

Lequel prix sera augmenté d'un groupe de climatisation, d'une valeur de 25 000€ HT solent 30 000€ TTC. En effet, bien que non compris dans la vente des murs, l'EPF, sur demande de la commune, souhaite acquérir du vendeur le groupe de refroidissement de l'air nécessaire à la climatisation du local.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY